

Le sous-ministre

Québec, le 21 octobre 2011

Monsieur Albin Tremblay
Président
Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Édifice Le Delta, 11^e étage, bureau 1180
2875, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2M2

Monsieur le Président,

Je donne suite à votre lettre du 2 septembre 2011 adressée à M^{me} Nathalie Normandeau, alors ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant une demande de prolongation de la période d'analyse du Conseil pour la seconde modification du plan général d'aménagement forestier (PGAF) 2008-2013 de l'unité d'aménagement forestier (UAF) 87-64.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) vous a fait parvenir une modification du plan général le 5 mai 2011. En vertu de l'article 3.30 e) de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, le Conseil a disposé de 90 jours, soit jusqu'au 5 août 2011, pour faire parvenir ses commentaires.

Votre demande de prolongation mentionne que le plan général envoyé au conseil était incomplet et que le processus de participation s'est étendu au-delà de l'envoi. Un point de divergence resté en suspens dans le rapport de participation et concernant un pont sur la rivière Maicasagi a été harmonisé le 28 avril 2011 lors d'une rencontre entre les coordonnateurs des groupes de travail conjoints. Le MRNF a alors considéré la participation comme étant complétée. Considérant que le délai imparti au Conseil était dépassé, le PGAF de l'UAF 87-64 a été approuvé le 2 septembre 2011.

Soyez assuré que vos commentaires sont importants pour le Ministère. Je comprends qu'il y aura une discussion au sein du Conseil Cris-Québec sur la foresterie sur le processus d'analyse des PGAF, discussion à laquelle le MRNF est disposé à participer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Robert Sauvé